

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

ELABORATION DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LIRAC ET DEFINITION DU PERIMETRE DELIMITE DES ABORDS DE L'ÉGLISE BASSE

Par arrêté municipal n°08-2019, une enquête publique est prescrite du lundi 2 septembre 2019 à 9h au vendredi 4 octobre 2019 à 17h (33 jours), concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme de la commune de LIRAC et la définition du Périmètre Délimité des Abords de l'église basse.

Le maître d'ouvrage du Plan Local d'Urbanisme et du Périmètre Délimité des Abords est la commune de LIRAC, représentée par son Maire en exercice.

Pendant toute la durée de l'enquête, le projet de Plan Local d'Urbanisme et de Périmètre Délimité des Abords sera consultable en Mairie de LIRAC (version papier et sur poste informatique) et sur le site internet www.lirac.fr.

Les éventuelles observations pourront être adressées au commissaire enquêteur par les moyens suivants : registre d'enquête disponible en mairie, courrier postal adressé en mairie (date limite au 4 octobre 2019, cachet de la poste faisant foi), courrier électronique adressé à enquetepublique2019@lirac.fr (date d'expédition limite au 4 octobre 2019 à 17 h).

Sur décision du président du Tribunal Administratif de Nîmes du 18 juin 2019, Monsieur Jean-Louis BLANC, Ingénieur des Arts et Métiers en retraite, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Il recevra les personnes désireuses de le rencontrer en Mairie de LIRAC aux jours et heures ci-après :

Lundi 2 septembre 2019 de 9h à 12h

Samedi 7 septembre 2019 de 9h00 à 12h

Mercredi 18 septembre de 14h à 17h00

Vendredi 4 octobre 2019 de 14h à 17h

A l'issue de l'enquête, chacun pourra prendre connaissance, à la mairie et sur le site internet www.lirac.fr, des conclusions motivées du commissaire enquêteur pendant une durée de 1 an comptée à partir de la date de clôture de l'enquête.

Le présent avis sera affiché 15 jours au moins avant l'ouverture de l'enquête et pendant toute la durée de celle-ci sur le territoire de la commune de LIRAC.

Toute personne souhaitant des précisions sur ce dossier pourra s'adresser à Monsieur Sébastien PIRE, Adjoint au Maire en charge de l'Urbanisme.

Le Maire de LIRAC,

